



MINISTÈRE  
DES ARMÉES

Liberté  
Égalité  
Fraternité



État-major des Armées  
État-major de zone de défense de Metz  
Division appui des formations

Metz, le 22 MARS 2021  
N° 501295 /ARM/EMA/EMZD Metz  
/DADF/BSI/SSEU/NP

Le général de corps d'armée Christian BAILLY,  
gouverneur militaire de Metz,  
officier général de zone de défense et de sécurité Est,  
commandant de zone terre Nord-Est,  
commandant des forces françaises  
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

monsieur le directeur départemental des territoires de l'Oise.

OBJET : La Chapelle-en-Serval (60) – PLU.

RÉFÉRENCE : lettre de consultation du 11 mars 2021.

Par correspondance en référence, vous me demandez de vous indiquer les éléments visés à l'article R 121.1 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à la révision du PLU de La-Chapelle-en-Serval, afin de les porter à la connaissance du maire.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'aucun immeuble militaire n'est implanté sur ce ban communal et que ce dernier n'est grevé par aucune servitude d'utilité publique relevant de ma compétence.

En conséquence, je ne souhaite pas être associé aux réunions du groupe de travail en charge de la révision de ce document d'urbanisme ni recevoir, pour avis, le projet arrêté.

Pour le commandant de zone Terre Nord-est et par délégation,  
le lieutenant-colonel **Alain GUENNOC**,  
chef du bureau défense et sécurité.

## LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRE :

- DDT 60.

COPIES :

- COMBdD Creil ;
- USID Creil.